

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 mai 2023

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 47 + 7 Pouvoirs
suppléant : 1

Secrétaire de séance : M. Lionel STEINMETZ

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, MM. S. FATH, F. STAATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, D. FENDER - Suppléant -, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mme C. MUNSCH, MM. L. STEINMETZ, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mme D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : MM. F. ENSMINGER - Pouvoir à Mme C. KISTER -, E. WAGNER, Mmes E. BECK - Pouvoir à M. L. STEINMETZ -, S. FISCHBACH- Pouvoir à Mme C. MUNSCH -, MM. J.-M. KRENER - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, S. FERTIG - Pouvoir à M. D. BURRUS -, Mmes A. LEIPP, C. DURRMEYER-ROESS, M. S. LEICHTWEIS - Pouvoir à M. M. KRAPFENBAUER -, Mme C. DOERFLINGER - Pouvoir à Mme D. SCHMITT-MERX.

Délibération n°6B : Etudes de renforcement de l'attractivité touristique et de développement du site du Donnenbach

Rapporteur : M. J.C. BERRON

Vu le décret n°2004-69 du 16 janvier 2004 relatif à la délimitation du massif vosgien,

Vu le programme d'actions Avenir Montagnes Ingénierie des Vosges du nord,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

* de LANCER une étude visant à renforcer l'attractivité touristique et de développement du site du Donnenbach d'un coût estimé de 30 000 € HT ;

* de SOLLICITER une subvention au titre du dispositif Avenir Montagne Ingénierie à hauteur de 80% du montant HT de l'étude ;

* d'INSCRIRE au Budget de la Communauté de Communes la dépense et la recette afférentes ;

* d'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Lionel STEINMETZ
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président